

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 319**19 mars 2004****SOMMAIRE**

AKH Management Holdco I S.C.A., Luxembourg	15303	Intercarrée, S.à r.l., Grevenmacher	15288
Albatros Invest S.A., Luxembourg	15266	Iris Investments S.A., Bertrange.	15310
Bario Participations S.A., Luxembourg	15299	Isopacor Inv. S.A., Luxembourg	15276
Bario Participations S.A., Luxembourg	15299	Ixion S.A., Luxembourg	15275
BRE/Berlin I Manager, S.à r.l., Luxembourg	15297	Jet 7 Holding S.A., Luxembourg	15300
BRE/DB Europe, S.à r.l., Luxembourg	15271	Jet 7 Holding S.A., Luxembourg	15300
BRE/DB Germany, S.à r.l., Luxembourg	15296	Keeping S.A., Luxembourg	15298
BRE/DB Portfolio, S.à r.l., Luxembourg	15296	Liftor S.A., Luxembourg	15297
BRE/Thames Exchange, S.à r.l., Luxembourg	15277	Liftor S.A., Luxembourg	15297
Chasselas Investissements S.A., Luxembourg	15301	Liftor S.A., Luxembourg	15298
Chasselas Investissements S.A., Luxembourg	15301	Lux V.S.L. S.A., Rodange	15297
Chasselas Investissements S.A., Luxembourg	15301	Lux-Aliment S.A., Livange.	15274
Chasselas Investissements S.A., Luxembourg	15302	M.J.A. S.A., Luxembourg	15273
Debussy Holding S.A., Luxembourg	15301	Magna International Investments S.A., Luxem- bourg	15277
Didel Holding S.A.	15275	Mersch & Schmitz Production, S.à r.l., Holzem . .	15272
Dreams Marine S.A., Luxembourg	15277	ML Concept S.A., Rodange	15302
Ericsson S.A., Luxembourg	15273	Mondorf Sport, S.à r.l., Mondorf-les-Bains.	15272
FB Chaussures, S.à r.l., Luxembourg	15275	Mondorf Sport, S.à r.l., Mondorf-les-Bains.	15272
Fibre Finance S.A., Luxembourg	15295	NGI S.A., Luxembourg	15296
Finderlux S.A., Luxembourg	15300	Nord-Est, S.à r.l., Differdange	15297
Finderlux S.A., Luxembourg	15300	Orbi Luxembourg S.A., Luxembourg.	15268
Finlux Management Holding S.A., Luxembourg	15299	Orbi Luxembourg S.A., Luxembourg.	15272
Finlux Management Holding S.A., Luxembourg	15299	Outboard Yachting S.A., Luxembourg.	15291
Futura Trading S.A.H., Luxembourg	15271	Pizzeria Portugalia, S.à r.l., Differdange.	15298
Futura Trading S.A.H., Luxembourg	15271	Remich S.A., Luxembourg.	15298
G.B.O.-General Beverage Overseas S.A., Luxem- bourg.	15296	Robim S.A., Luxembourg	15291
Genius Holding Emron, S.à r.l., Luxembourg	15289	RTO Investments, S.à r.l., Luxembourg.	15292
GIP Invest Holding S.A., Luxembourg	15298	RTO Investments, S.à r.l., Luxembourg.	15295
Giacomelli Sport Finance S.A., Luxembourg	15274	S.L.E. Société Luxembourgeoise d'Entreprises, S.à r.l., Dippach	15275
Group Arte S.A., Luxembourg	15291	SBS Broadcasting S.A., Luxembourg	15269
Immolux & Partners, S.à r.l., Differdange	15297	SBS Broadcasting S.A., Luxembourg	15271
Intercarrée, S.à r.l., Grevenmacher	15286	Sol e Mar, S.à r.l., Differdange.	15286
Intercarrée, S.à r.l., Grevenmacher	15287	Somapar S.A., Luxembourg	15288
Intercarrée, S.à r.l., Grevenmacher	15287	Stema Investments Holding S.A., Luxembourg . .	15302
Intercarrée, S.à r.l., Grevenmacher	15287	Stema Investments Holding S.A., Luxembourg . .	15302
Intercarrée, S.à r.l., Grevenmacher	15287	Tietoenator Financial Solutions S.A., Luxembourg	15275
Intercarrée, S.à r.l., Grevenmacher	15287	Tolmed S.A.H., Luxembourg	15276
Intercarrée, S.à r.l., Grevenmacher	15288	Wisa Lux S.A., Mamer	15289

ALBATROS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 98.862.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques LAUREN BUSINESS LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), PO Box 3161,
ici représentée par Mademoiselle Christel Detrembleur, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 21 janvier 2004.

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques EMERALD MANAGEMENT S.A., ayant son siège à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), PO Box 3161,

ici représentée par Mademoiselle Christel Detrembleur, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ALBATROS INVEST S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente cinq mille deux cents euros (35.200,- EUR), divisé en trois cent cinquante-deux (352) actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois de mai à quatorze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- LAUREN BUSINESS LIMITED, prédésignée, trois cent cinquante et une actions	351
2.- EMERALD MANAGEMENT S.A., prédésignée, une action	1
Total: trois cent cinquante-deux actions	352

Le comparant sub 1) est désigné fondateur; le comparant sub 2) n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-cinq mille deux cents euros (EUR 35.200,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Pierre Hoffmann, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

2.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

3.- Monsieur Philippe Rischelle, licencié en sciences économiques et sociales, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Detrembleur, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 2004, vol. 883, fol. 13, case 12. – Reçu 352 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 février 2004.

J.-J. Wagner.

(013955.3/239/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

ORBI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 85.760.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
tenue à Luxembourg, le 23 juillet 2003 à 16.00 heures*

L'an deux mille trois, le vingt trois juillet à 16.00 heures, les Actionnaires de la Société Anonyme ORBI LUXEMBOURG S.A. se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été dressé une liste de présence qui a été signée, à leur entrée en séance, par tous les membres présents à la réunion, tant en leur nom personnel, que comme mandataires des Actionnaires absents.

L'Assemblée procède à la désignation de son bureau.

Est nommé Président: Mr Claude Hubert Eschette.

L'Assemblée choisit pour remplir les fonctions de Scrutateur et Secrétaire Monsieur Nikolay Reu.

Le bureau ainsi constitué constate, d'après la liste de présence, que la totalité des actions représentant la totalité du capital social est présente ou représentée et, qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Démissions d'administrateurs.
- 2) Nominations d'administrateurs.
- 3) Questions diverses.

La discussion générale est alors ouverte. Après un échange d'observations et lorsque personne ne demande plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter les démissions de M. Roman Pipia, M. Jean-Loup Barkats, M. Serge Botvitch et M. Igor Odoevski de leurs postes d'Administrateurs de la société avec effet immédiat et leur donne quitus pour leurs mandats.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement ROP LIMITED, M. Claude Hubert Eschette et M. Nikolay Reu aux postes d'Administrateurs vacants pour une durée de quatre ans avec effet immédiat.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Personne ne demandant plus la parole et plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 17.00 heures. Il a été aussitôt dressé et lu le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02906. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014749.3/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 31.996.

In the year two thousand four, on the twenty-first of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Alexandre Gobert, Maître en droit, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of SBS BROADCASTING S.A., having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, pursuant to the resolutions of the board of directors dated 21 September 2001 and of a power of substitution dated 19 January 2004.

The power of substitution, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, is attached to the deed of the undersigned notary.

The appearing party, acting in said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The company SBS BROADCASTING S.A. has been incorporated pursuant to a notarial deed on 24 October 1989, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, number 88 of 20 March 1990. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 December 2003, not yet published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*.

2) The subscribed capital is set at sixty-three million seven hundred and forty-six thousand six hundred and fifty-six euro (EUR 63,746,656.-) represented by thirty-one million eight hundred and seventy-three thousand three hundred and twenty-eight (31,873,328) shares of a par value of two euro (EUR 2.-) each.

3) Pursuant to article five of the Articles of Incorporation, the authorised capital is fixed at one hundred and fifty million euro (EUR 150,000,000.-) consisting of seventy-five million (75,000,000) shares, each share having a par value of two euro (EUR 2.-) each.

The board of directors is authorised generally to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

4) It results from the resolutions of the board of directors of 21 September 2001, that the board of directors has issued options to the employees. These options may be exercised from time to time. In order to facilitate the exercise of the options from time to time by the company's employees, the board of directors has authorised Mr Guy Harles, on behalf and in the name of the board of directors, to appear before the notary, to acknowledge the exercise of the options and to consequently amend the articles of incorporation of the said company.

The company has received a subscription form dated 26 December 2003 in order to convert thirty thousand (30,000) options. As a consequence, the capital is increased by an amount of sixty thousand euro (EUR 60,000.-) and raised from its present amount up to sixty-three million eight hundred and six thousand six hundred and fifty-six euro (EUR 63,806,656.-) by the issue of thirty thousand (30,000) shares, each having a par value of two euro (EUR 2.-).

In accordance with Article 5 of the Articles of Incorporation, the preferential right of the existing shareholders to subscribe for the shares is suppressed.

The new shares have been subscribed as follows:

- thirty thousand (30,000) shares have been subscribed by Mr Carlo Gepts, executive officer, residing at Lakeman 86, B-1840 Londerzeel, Belgium, for a price of seventeen euro thirty-one cents (EUR 17.31) per share;

The justifying application form has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

All these shares have been paid up in cash by the subscriber so that the total sum of five hundred and nineteen thousand three hundred euro (EUR 519,300.-) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of five hundred and nineteen thousand three hundred euro (EUR 519,300.-) represents sixty thousand euro (EUR 60,000.-) for the capital and four hundred and fifty-nine thousand three hundred euro (EUR 459,300.-) for the issue premium.

As a consequence of such increase of capital, article five of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

Art. 5. «The subscribed capital is set sixty-three million eight hundred and six thousand six hundred and fifty-six euro (EUR 63,806,656.-) represented by thirty-one million nine hundred and three thousand three hundred and twenty-eight (31,903,328) shares of a par value of two euro (EUR 2.-) per share, which have been entirely paid in.

The authorised capital is set at one hundred and fifty million euro (EUR 150,000,000.-) consisting of seventy-five million (75,000,000) shares, each having a par value of two euro (EUR 2.-) per share.

During the period of five years from the date of the minutes of the Extraordinary General Meeting of 5 December 2003, the directors be and are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed and the authorised capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at seven thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Alexandre Gobert, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société SBS BROADCASTING S.A., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, en vertu de résolutions du Conseil d'Administration en date du 21 septembre 2001 et d'un pouvoir de substitution du 19 janvier 2004.

Le pouvoir de substitution signé ne varietur par le comparant et le notaire est annexé à l'acte du notaire soussigné.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme SBS BROADCASTING S.A. a été constituée suivant acte notarié en date du 24 octobre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 88 du 20 mars 1990. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date 22 décembre 2003, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-trois millions sept cent quarante-six mille six cent cinquante-six euros (EUR 63.746.656,-) représenté par trente et un millions huit cent soixante-treize mille trois cent vingt-huit (31.873.328) actions, chaque action ayant une valeur de deux euros (EUR 2,-).

3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-) représenté par soixante-quinze millions (75.000.000) d'actions, chaque action ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

Le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

4) Il résulte de la décision du conseil d'administration du 21 septembre 2001, que le conseil d'administration a émis des options aux employés. Ces options peuvent être exercées à tout moment. En vue de faciliter l'exercice de ces options par les employés de la société, le conseil d'administration a autorisé Monsieur Guy Harles, à comparaître, au nom et pour le compte du conseil d'administration, devant le notaire, pour constater l'exercice des options et pour modifier, consécutivement, les statuts de la société.

La société a reçu en date du 26 décembre 2003 une souscription en vue de convertir trente mille (30.000) options. Par conséquent, le capital souscrit est augmenté pour un montant de soixante mille euros (EUR 60.000,-) de son montant actuel jusqu'à soixante-trois millions huit cent six mille six cent cinquante-six euros (EUR 63.806.656,-) par l'émission de trente mille (30.000) actions, chacune ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

Conformément à l'article 5 des statuts, le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires a été supprimé.

Les actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

- trente mille (30.000) actions ont été souscrites par Monsieur Carlo Gepts, executive officer, demeurant au 86, Lakenman, B-1840 Londerzeel, Belgique, pour un prix de dix-sept euros trente et un cents (EUR 17,31) par action;

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Toutes ces actions ont été libérées en numéraire, de sorte que la somme totale de cinq cent dix-neuf mille trois cents euros (EUR 519.300,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

L'apport total de cinq cent dix-neuf mille trois cents euros (EUR 519.300,-) consiste en soixante mille euros (EUR 60.000,-) de capital et en quatre cent cinquante-neuf mille trois cents euros (EUR 459.300,-) de prime d'émission.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5.«Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-trois millions huit cent six mille six cent cinquante-six euros (EUR 63.806.656,-) représenté par trente et un millions neuf cent trois mille trois cent vingt-huit (31.903.328) actions, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-) représenté par soixante-quinze millions (75.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Pendant une période de cinq ans à partir de la date du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2003, le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de sept mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Gobert, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2004, vol. 883, fol. 9, case 11. – Reçu 5.193 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 février 2004.

J.-J. Wagner.

(013839.3/239/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 31.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 février 2004.

J.-J. Wagner.

(013840.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

FUTURA TRADING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 72.064.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01738, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(014470.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

FUTURA TRADING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 72.064.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue le 22 décembre 2003

L'assemblée générale annuelle a renouvelé les mandats des administrateurs, Messieurs Eric Leclerc, Philippe Gilain et Madame Martine Kapp, et du commissaire aux comptes, Madame Diane Wunsch, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01740. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014471.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

BRE/DB EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.325.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014605.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

MERSCH & SCHMITZ PRODUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 26, route de Capellen.

R. C. Luxembourg B 89.886.

Décision de l'associée unique

L'associée unique: La société MERSCH & SCHMITZ EQUIPEMENTS TECHNIQUES DU BATIMENT, S.à r.l. (RC B n° 13.549), avec siège à L-8279 Holzem, 26, route de Capellen, ici représentée par son associé et gérant unique, Monsieur René Schmitz, ingénieur-thermicien, né à Luxembourg, le 24 janvier 1950, demeurant à L-9655 Harlange, 52, rue Laach, confirme comme suit les pouvoirs de signatures.

1. Monsieur René Schmitz, préqualifié est confirmé comme gérant, avec les pouvoirs prévus à l'article 7 des statuts, c'est-à-dire pouvoir limité par la seule signature du gérant.

2. La société est valablement engagée par la signature conjointe d'un directeur et d'un fondé de pouvoir dans les limites suivantes:

100.000,- euros (cent mille euros) par transaction bancaire.

Pouvoir illimité pour conclusion de contrats au nom de la société.

Pouvoir illimité pour la passation de commandes au nom de la société.

3. La signature conjointe de deux fondés de pouvoir dans les limites suivantes:

100.000,- euros (cent mille euros) par transaction bancaire.

Pouvoir illimité pour conclusion de contrats au nom de la société.

Pouvoir illimité pour la passation de commandes au nom de la société.

L'associé unique déclare qu'actuellement la société fonctionne sans directeur administratif et que les fondés de pouvoirs sont les suivants:

Monsieur Frédéric Paladini, fondé de pouvoir, né le 15 juillet 1965 à Villerupt (F), demeurant à F-54190 Tiercelet, 14, Résidence du Parc.

Monsieur Gérard Rizza, fondé de pouvoir, né le 14 août 1950 à Haucourt (F), demeurant à F-54920 Villers-la-Montagne, 85, rue Emile Curicque.

Monsieur Jean-Marie Christophe, fondé de pouvoir, né le 16 octobre 1949 à Mont-Saint-Martin (F), demeurant à F-54400 Longwy, 45, allée Prudot d'Avigny.

Madame Claudine Ostertag, fondée de pouvoir, née le 1^{er} décembre 1950 à Villerupt (F), demeurant à F-54590 Husigny, 8, rue Haute Pierre.

Monsieur Laurent Nava, fondé de pouvoir, né le 19 août 1962 à Amnéville (F), demeurant à F-57300 Hagondange, 17, rue du Professeur Einstein.

Holzem, le 12 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06091. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014325.3/207/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

MONDORF SPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 23, avenue des Bains.

R. C. Luxembourg B 71.908.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01652, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014236.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

MONDORF SPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 23, avenue des Bains.

R. C. Luxembourg B 71.908.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01658, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014240.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

ORBI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 85.760.

Rapport de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille trois, le sept octobre.

S'est réunie à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ORBI LUXEMBOURG S.A. au siège social à Luxembourg.

Monsieur Claude Eschette a été nommé président de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Serge Botvitch.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Patrick Eschette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente Assemblée, paraphées ne varietur par les comparants.

Monsieur le président expose et l'Assemblée constate:

A) que la présente Assemblée constate:

Ordre du jour:

- Démission de deux des trois administrateurs.
- Nomination de deux nouveaux membres du conseil d'administration.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de M. Nicolas Reu de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat et lui donne quitus pour son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'Administrateur, M. Serge Botvitch pour une durée de quatre ans avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'Assemblée.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2003, réf. LSO-AL02903. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014750.3/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

ERICSSON S.A., Société Anonyme.

Siège social: B.1130 Bruxelles, 44, avenue du Bourget.

Succursale au Luxembourg: L-1940 Luxembourg, 490, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 19.340.

Composition du Conseil d'Administration

L'assemblée générale annuelle des actionnaires du 17 juillet 2002 a réélu comme administrateurs:

- 1) Monsieur Pär Lövgren, administrateur de sociétés, demeurant à Vasterholsvagen, 15, SE-18460 Akersberga, Suède.
- 2) Monsieur Jef Keustermans, administrateur de sociétés, demeurant à B-2387 Baarle-Hertog, Oordeelstraat 4, Belgique.

3) Monsieur Marc van Damme, directeur, demeurant à B-7850 Enghien, Reebokkendreef 4, Belgique.

Les mandats des administrateurs prennent fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2003 qui approuvera les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2002.

A l'unanimité, l'assemblée générale des actionnaires confirme la gratuité des fonctions de Messieurs Marc van Damme et Pär Lövgren et la rémunération de Monsieur Jef Keustermans, en tant qu'administrateurs.

Luxembourg, le 5 février 2003.

Par mandat

L. Dupong

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2003, réf. LSO-AB00211. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014389.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

M.J.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 54.531.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 30 décembre 2003

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats pour une durée d'une année. Les mandats expireront lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice social 2003 en l'année 2004.

Conseil d'Administration

- Monsieur Alain Gorge, demeurant à L-8022 Strassen, 14, rue des Lavandes, Administrateur-Délégué.
- Madame Esther Pelles, demeurant à L-8022 Strassen, 14, rue des Lavandes, Administrateur-Délégué.
- Monsieur Henri Pelles, demeurant à Eilat (Israël).

Commissaire aux Comptes

- LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l. ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02426. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014518.3/680/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

GIACOMELLI SPORT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 85.771.

Il résulte des lettres datées du 13 janvier 2004 adressées à la société que les administrateurs Armin Kirchner et Hugo Neuman ont démissionné avec effet immédiat au 13 janvier 2004.

Il résulte d'une lettre datée du 9 février 2004 adressée à la société que le contrat de domiciliation signé le 7 février 2002 entre GIACOMELLI SPORT FINANCE S.A. et TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. a été résilié avec effet immédiat au 7 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 février 2004.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

H. Neuman / S. Mellinger

Administrateur / Fondé de pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02321. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014543.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

LUX-ALIMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zoning Industriel 2000 Livange.
R. C. Luxembourg B 51.098.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 29 décembre 2003

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2002.

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance. L'assemblée décide à l'unanimité des voix de renouveler ces mandats pour une durée d'un an. Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2004.

Conseil d'Administration

- Monsieur Sergio Ferrari, Administrateur-Délégué demeurant à B-1083 Ganshoren, 25, Avenue Jacques Sermon.
- Madame Sandra Ferrari, demeurant à B-1780 Wemmel, 15, rue Jules Bruyndonckx.
- Monsieur Davide Ferrari, demeurant à B-1083 Ganshoren, 25, Avenue Jacques Sermon.

Commissaire aux Comptes

- LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l. L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014521.3/680/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

TIETOENATOR FINANCIAL SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 75.886.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 1^{er} février 2004

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-1724 Luxembourg, 9a, boulevard du Prince Henri à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe avec effet au 1^{er} février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02429. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014536.3/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

DIDEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 42.023.

Le siège social de la société anonyme DIDEL HOLDING S.A. est dénoncé avec effet immédiat.
Luxembourg, le 15 janvier 2004.

CORPORATE SERVICES INTERNATIONAL S.A.

I. S. Galera / D. B. Begbie

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04231. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014537.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

IXION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 57.481.

Messieurs Nicolas Vainker, demeurant à Luxembourg, et Daan Martin, demeurant à Essen, Belgique, déposent leurs mandats comme administrateurs de la société et VAINKER & ASSOCIATES, S.à r.l. dépose son mandat comme commissaire aux comptes de la société.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02202. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014539.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

FB CHAUSSURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 25, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 46.801.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01621, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

FB CHAUSSURES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(014560.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

S.L.E. SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'ENTREPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4973 Dippach.
R. C. Luxembourg B 10.827.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, réf. LSO-AK06973, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(014602.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

ISOPACOR INV. S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1856 Luxembourg, 12, rue Ketten.
R. C. Luxembourg B 94.590.

EXTRAIT

A la demande du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 6 février 2004, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Révocation de la société anonyme FINANCE & TECHNOLOGIES HOLDING S.A. de son poste d'administrateur de la société ISOPACOR INV. S.A.

2. Nomination y consécutive de Monsieur Philippe Guillon demeurant 12, rue Ketten, L-1856 Luxembourg en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué.

3. Un droit de co-signature obligatoire est attribué à Monsieur Philippe Guillon, en sa qualité d'administrateur-délégué de la société ISOPACOR INV. S.A.

Pour extrait conforme

P. Guillon

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02046. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014616.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

TOLMED S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 63.807.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille quatre, le 28 janvier, à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société TOLMED S.A., ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro B 63.807.

La séance est ouverte sous la présidence de M^e Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M^e Philippe Stroesser.

L'Assemblée choisit comme scrutateur M^e Isabelle Welschen.

Les actionnaires présents à l'Assemblée et le nombre de parts possédées par chacun d'eux sont les suivants:

Lex Thielen	1 action
SAGAMORE	3.999 actions

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

A.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1) Acceptation de la démission de Monsieur Hoffmann de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat et lui donner quitus.

2) Nomination d'un nouvel administrateur.

B.- Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.- Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Nicolas Hoffman, avocat, demeurant au 9, rue Massot, CH-1206 Genève, de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat et lui donne quitus.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer administrateur de la société, Mademoiselle Magalie Hilcher, secrétaire, né le 5 janvier 1978 à Algrange (France), demeurant au 4, rue de la Fontaine, F-57525 Talange (France).

Toutes ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 28 janvier 2004.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, réf. LSO-AN00015. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014606.3/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

DREAMS MARINE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.154.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social le 16 janvier 2004 que:
Sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Contier, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au Forum Royal, 25C, 4^{ème} étage, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Monsieur Paul Doran, administrateur de sociétés, élisant domicile à Le Cotil de la Haute Claire, Bellozanne Road, JE2-3PB Saint Hellier Jersey CH IS.

TRIMAR LUXEMBOURG S.A., société de droit luxembourgeois, sise au Forum Royal, 25C, 4^{ème} étage, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelé à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, Directeur Financier, élisant domicile Forum Royal, 25C, 4^{ème} étage, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte de la réunion du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 16 janvier 2004 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 16 janvier 2004, le Conseil nomme TRIMAR LUXEMBOURG S.A., société de droit luxembourgeois, sise au Forum Royal, 25C, 4^{ème} étage, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire ainsi que toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour inscription-réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02479. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014778.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

BRE/THAMES EXCHANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 76.758.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014622.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

MAGNA INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 98.861.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the thirtieth day of January.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

1) MAGNA INTERNATIONAL INC., a company incorporated in accordance with and governed by the laws of the Province of Ontario, Canada, with registered office at 337 Magna Drive, Aurora, Ontario L4G 7K1, Canada, registered with the Ministry of Consumer and Business Services of the Province of Ontario as No 1456154, represented by Mr Laurent Schummer, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given at Aurora, Ontario/Canada, on January 29, 2004, and

2) 1239954 ONTARIO INC., a company incorporated in accordance with and governed by the laws of the Province of Ontario, Canada, with registered office at 337 Magna Drive, Aurora, Ontario L4G 7K1, Canada, registered with the Ministry of Consumer and Business Services of the Province of Ontario as No 1239954, represented by Mr Patrick Geortay, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given at Aurora, Ontario/Canada, on January 29, 2004.

The above mentioned proxies, signed by all the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a company which they declared organized among themselves:

Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name

There is hereby established among the founding shareholders and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of MAGNA INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object

The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings. The Company may participate in the management, supervision or control of any such undertakings as well as be appointed as a director or managing director of such undertakings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form. The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

The object of the Company further includes the acquisition and holding of intellectual property rights, or any interests thereon, in any kind or form, as well as the administration, development and management of such intellectual property rights or interests thereon. The Company may also invest in, administer and develop, rent or lease any other movable or immovable assets in any kind or form.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital

The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of ten Euro (10.- EUR) per share.

Art. 6. Shares

The shares will be in the form of registered shares.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

The transfers of shares are not subject to any restriction and will be carried by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders.

The Company may issue multiple share certificates.

Art. 7. Increase and reduction of capital

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the General Meeting voting with the quorum and majority rules set out by these Articles of Incorporation for any amendment thereof, unless otherwise provided by law.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the General Meeting, voting with the quorum and majority rules set out by these Articles of Incorporation for any amendment thereof, unless otherwise provided by law, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares

The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

Chapter III.- Board of Directors, Statutory Auditors**Art. 9. Board of Directors**

The Company will be administered by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the General Meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors may meet and may elect by majority vote a Director to fill such vacancy until the next General Meeting.

The Company shall reimburse any reasonable and duly documented expenses incurred by the Directors in the exercise of their duties.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors

The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will among others be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the General Meetings.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman, the managing director or any two other directors.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and at general Meetings, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the General Meeting may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of the Directors or, as the case may be, of the shareholders present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every meeting of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or by telegram another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of two Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

In case of a split vote, the person chairing the meeting of the Board of Directors shall have a casting vote.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors

The Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the General Meeting) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

Art. 13. Delegation of Powers

The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more Directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the Board of Directors is subject to previous authorisation by the General Meeting.

Art. 14. Conflict of Interests

Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next General Meeting.

Art. 15. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors

The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the General Meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

Chapter IV.- Meeting of Shareholders

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders (the «General Meeting»).

It has the powers conferred upon it by law.

Art. 18. Annual General Meeting

The annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last day of May of each year, at 2.00 p.m.

If such day is a Saturday, Sunday or public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings

The Board of Directors may convene other General Meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

General Meetings, including the annual General Meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Procedure, Vote

Prior to participating in any general meeting of shareholders, the shareholders or their representatives shall sign an attendance list which shall mention the name, first name, address or corporate name and registered office of the shareholder and the number of shares represented by such shareholder.

Shareholders will meet upon call by the Board of Directors or the auditor or the auditors made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing, by fax or by telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the General Meeting.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors or by the managing director.

Chapter V.- Financial Year, Distribution of profits

Art. 21. Financial Year

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of the same year. The Board of Directors shall prepare annual accounts as well as a management report in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 22. Appropriation of Profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 23. Dissolution, Liquidation**

The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting voting with the quorum and majority rules set out by these Articles of Incorporation for any amendment thereof, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable Law**Art. 24. Applicable Law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed Capital (EUR)	Number of Share(s)	Amount paid-in (EUR)
1) MAGNA INTERNATIONAL INC.....	30,990.-	3,099	30,990.-
2) 1239954 ONTARIO INC.....	10.-	1	10.-
Total:	31,000.-	310	31,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand five hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2004. The first annual general meeting will thus be held in the year 2005.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

I.- Resolved to set at three (3) the number of Directors and further resolved to elect the following as Directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2005:

1) Mr Vincent J. Galifi, Executive Vice-President and Chief Financial Officer of MAGNA INTERNATIONAL INC., born 9 February 1960 in Toronto, Canada, residing 130 Greenbrooke Drive, Woodbridge, Ontario L4L 8L1, Canada;

2) Mr Peter Koob, employee of MAGNA MANAGEMENT AG, born 3 July 1960 in Toronto, Canada, residing Glockenbergstrasse 12, D-97262 Hausen;

3) Mr Thomas Schultheiss, employee of MAGNA MANAGEMENT AG, born 25 December 1961 in Basel, Switzerland, residing Fadenstrasse 23, CH-6300 Zug, Switzerland.

II.- Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2005:

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg

III.- Resolved, pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law, to authorise the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the Board of Directors.

IV.- The registered office shall be at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trentième jour du mois de janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) MAGNA INTERNATIONAL INC., une société constituée en vertu des et régie par les lois de la Province d'Ontario, Canada, ayant son siège social à 337 Magna Drive, Aurora, Ontario L4G 7K1, Canada, inscrite auprès du Ministère du Commerce et des Consommateurs de la Province d'Ontario, sous le numéro 1456154,

ici représentée par:

Monsieur Laurent Schummer, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Aurora, Ontario/Canada, le 29 janvier 2004, et

2) 1239954 ONTARIO INC., une société constituée en vertu des et régie par les lois de la Province d'Ontario, Canada, ayant son siège social à 337 Magna Drive, Aurora, Ontario L4G 7K1, Canada, inscrite auprès du Ministère du Commerce et des Consommateurs de la Province d'Ontario, sous le numéro 1239954.

ici représentée par:

Monsieur Patrick Geortay, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Aurora, Ontario/Canada, le 29 janvier 2004.

Ces procurations, signées par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Chapitre 1^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Il est formé par les présentes entre les actionnaires constituants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination MAGNA INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut pourvoir à l'administration, à la supervision et au contrôle de toutes ces entreprises et peut être nommée en tant qu'administrateur ou administrateur-délégué de ces entreprises.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

La Société a en outre pour objet l'acquisition et la détention de droits de propriété intellectuelle, et de tout intérêt dans ces droits, sous quelque forme que ce soit ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces droits intellectuels et de tout intérêt sur ces droits.

La Société peut acquérir, gérer et développer, donner ou prendre en location, tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social

Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) par action.

Art. 6. Forme des Actions

Les actions seront nominatives.

Un registre des actionnaires dont tout actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Les transferts d'actions ne sont pas sujets à restrictions et seront opérés par déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Les transferts d'actions pourront également être opérés suivant les règles sur le transport des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces statuts et par la loi pour toute modification des statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat d'actions propres

La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera en accord avec les conditions et dans les limites établies par la loi.

Chapitre III.- Conseil d'Administration, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Conseil d'Administration

La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins, actionnaires ou non (ci-après les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'Administrateurs, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale.

La Société remboursera tous frais raisonnables et dûment documentés que les administrateurs ont encouru dans l'exercice de leurs fonctions.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président, de deux administrateurs ou de l'administrateur-délégué.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins trois jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut de temps en temps déterminer.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si deux Administrateurs sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas de partage des votes, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil d'Administration sera décisive.

En cas d'urgence une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux Administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Conflit d'Intérêts

Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 15. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaires aux comptes

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 18. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier jour du mois de mai de chaque année, à 14.00 heures.

Si ce jour est un samedi, dimanche ou jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales

Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Procédure, vote

Avant de participer à une assemblée générale, les actionnaires ou leurs mandataires sont tenus de signer une liste de présence, laquelle mentionne le nom, les prénoms et l'adresse ou la dénomination sociale et le siège social des actionnaires et le nombre d'actions qu'ils représentent.

Les assemblées générales seront convoquées par le Conseil d'Administration ou par le ou les commissaires aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs ou par l'administrateur délégué.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 21. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et un rapport de gestion suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 22. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 23. Dissolution, liquidation**

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII.- Loi applicable**Art. 24. Loi applicable**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Constat

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit (EUR)	Nombre d'actions	Libération (EUR)
1) MAGNA INTERNATIONAL INC.....	30.990,-	3.099	30.990,-
2) 1239954 ONTARIO INC.....	10,-	1	10,-
Total:	31.000,-	310	31.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

Dispositions transitoires

La première année financière commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le dernier jour de décembre 2004. La première assemblée générale annuelle se tiendra donc en l'année 2005.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I.- Décide de fixer à trois (3) le nombre des administrateurs et décide de nommer les personnes suivantes administrateurs pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2005:

1) Monsieur Vincent J. Galifi, Executive Vice-President et Chief Financial Officer de MAGNA INTERNATIONAL INC., né le 9 février 1960 à Toronto, Canada, demeurant à 130 Greenbrooke Drive, Woodbridge, Ontario L4L 8L1, Canada;

2) Monsieur Peter Koob, employé de MAGNA MANAGEMENT AG, né le 3 juillet 1960 à Toronto, Canada, demeurant à Glockenbergstrasse 12, D-97262 Hausen;

3) Monsieur Thomas Schultheiss, employé de MAGNA MANAGEMENT AG, né le 25 décembre 1961 à Bâle, Suisse, demeurant Fadenstrasse 23, CH-6300 Zug, Suisse.

II.- Décide de fixer à un le nombre des commissaires aux comptes et décide de nommer la personne suivante commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2005:

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

III.- Décide, conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, d'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

IV.- Le siège social est fixé à 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, P. Geortay, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 février 2004, vol. 883, fol. 20, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 février 2004.

J.-J. Wagner.

(013879.3/239/545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

SOL E MAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4599 Differdange, 35-37, rue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 70.380.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03400, a été envoyé par recommandé et a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014669.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

INTERCARREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 54.773.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01607, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour la société INTERCARREE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(014544.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

INTERCARREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 54.773.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01604, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour la société INTERCARREE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(014540.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

INTERCARREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 54.773.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01601, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour la société INTERCARREE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(014533.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

INTERCARREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 54.773.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01597, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour la société INTERCARREE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(014530.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

INTERCARREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 54.773.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01595, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour la société INTERCARREE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(014527.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

INTERCARREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01587, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour la société INTERCARREE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(014517.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

INTERCARREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 54.773.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01588, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour la société INTERCARREE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(014522.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

INTERCARREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 54.773.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01592, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour la société INTERCARREE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(014524.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

INTERCARREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 54.773.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01594, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour la société INTERCARREE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(014526.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

SOMAPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.517.

—
RECTIFICATIF

La dénomination sociale de la société nommée à la fonction de commissaire aux comptes est:

- WOOD, APPLETON, OLIVER, AUDIT, S.à r.l., 9B, boulevard du Prince Henri, B.P. 740, L-2017 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 94.523.

Et non WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l., 9, boulevard du Prince Henri, B.P. 740, L-2017 Luxembourg, comme publié par erreur précédemment.

SOMAPAR S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01691. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014685.3/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

WISA LUX S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-8253 Mamer, 29, rue des Merisiers.
H. R. Luxemburg B 70.953.

Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung vom 29. Dezember 2003

Am 29. Dezember 2003, sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft WISA LUX S.A. am Sitz der Gesellschaft in Mamer in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig bestätigt:

Die Aktionäre bestätigen, dass durch diverse Einzahlungen, das Stammkapital der Gesellschaft von 123.946,76 EUR (hundertdreißigtausendneunhundertsechszvierzig Euro und sechsundsiebzig Cents) jetzt voll einbezahlt ist.

Mamer, den 5. Dezember 2003.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2004, réf. LSO-AN00574. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014603.3/503/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

GENIUS HOLDING EMRON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxemburg B 98.900.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le trois février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Emmanuele David Giuseppe Patti, consultant, demeurant à Raggatan 7, SE-118 59 Stockholm (Suède).

2.- Monsieur Göran Ronnie Berggren, consultant, demeurant à Davelvägen 15, SE-184 52 Österskär (Suède).

Les personnes comparantes ci-avant nommées sub 1.- et sub 2.- sont toutes ici représentées par:

Monsieur Marc Lacombe, juriste, avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

en vertu d'une seule procuration donnée par les deux associés à Stockholm (Suède), en date du 30 janvier 2004.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de GENIUS HOLDING EMRON, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Emmanuele David Giuseppe Patti, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Göran Ronnie Berggren, prénommé, cinquante parts sociales	50

Total: cent parts sociales	100
----------------------------------	-----

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.

15291

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Peter Vansant, juriste, avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Lacombe, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 février 2004, vol. 883, fol. 23, case 9. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 février 2004.

J.-J. Wagner.

(014359.3/239/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

ROBIM, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 4.110.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 octobre 2002 que AUDIEX S.A., société anonyme, 57 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes, en remplacement de MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l., commissaire démissionnaire.

Luxembourg, le 4 février 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AM01602. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014799.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

OUTBOARD YACHTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 80.412.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02478, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014737.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

GROUP ARTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 55.956.

—
EXTRAIT

Nous tenons à vous informer que tous les documents sociaux publiés avec la dénomination GROUP ARTE DE MANAGEMENT S.A. concernent la société GROUP ARTE S.A., avec le numéro de registre B 55.956.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014771.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

RTO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: 50,000.- EUR.**Registered office: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 97.310.

In the year two thousand four, on nineteenth day of January at 5.00 p.m.
Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of RTO INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 65, avenue de la Gare in L-1611 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on 1st December, 2003, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 97.310 (hereafter the Company),

BET LIMITED, a company incorporated under the laws of England, with registered office at Felcourt, East Grinstead, West Sussex, RH19 2JY, England, registered with the Trade and Companies Register of England and Wales under the number 49855, being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Bernard Beerens, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Felcourt, East Grinstead, on 12th January, 2004,

which proxy, after having been signed by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds 100% of the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by EUR 60,000,000.- (sixty million Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each to EUR 60,050,000.- (sixty million and fifty thousand Euro) by the issue of 600,000 (six hundred thousand) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each;

2. Subscription and payment to the share capital increase specified under item 1. above;

3. Amendment of article 5. of the Company's articles of association in order to reflect the share capital increase adopted under item 1.;

4. Appointment of DELOITTE S.A. as external auditor (réviseur d'entreprises) of the Company for an unlimited duration effective as of 19th January, 2004; and

5. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by EUR 60,000,000.- (sixty million Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each to EUR 60,050,000.- (sixty million and fifty thousand Euro) by the issue of 600,000 (six hundred thousand) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription and payment to the share capital increase:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon RTO FINANCE LIMITED, an English limited liability company, having its registered office at Felcourt, East Grinstead, West Sussex, RH19 2JY, England, registered with the Trade and Companies Register of England and Wales under the number 4871474 (RTO UK), represented at the Meeting by Mr Bernard Beerens, acting by virtue of a proxy issued in Felcourt, East Grinstead on 12th January, 2004, hereby declares that it subscribes to 600,000 (six hundred thousand) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each and it fully pays them up for an aggregate value of EUR 60,000,000.- (sixty million Euro) by a contribution in kind consisting of approximately 20% (twenty per cent.) of its assets and liabilities (the RTO UK ASSETS)

Such contribution in kind to the Company is made simultaneously with the contribution by RTO UK of the remaining assets and liabilities (being approximately 80% (eighty per cent.) of its assets and liabilities) to RTO FINANCE, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 65, avenue de la Gare in L-1611 Luxembourg (RTO FINANCE) in exchange for an issue of new shares of RTO FINANCE, at the occasion of an extraordinary general meeting of the sole shareholder of RTO FINANCE and it being understood that the contributions made by RTO UK to the Company and to RTO FINANCE constitute a simultaneous contribution of all the assets and liabilities of RTO UK.

The extraordinary general meeting of the sole shareholder of RTO FINANCE is held simultaneously to the present Meeting before the undersigned notary.

The contribution in kind of the RTO UK ASSETS to the Company in an aggregate value of EUR 60,000,000.- (sixty million Euro) is recorded at its fair market value and is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the RTO UK ASSETS to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of RTO UK as per 8th January, 2004 and signed for approval by a director of RTO UK, which shows that the net

asset value of the assets and liabilities contributed to the Company is worth at least EUR 60,000,000.- (sixty million Euro).

It results furthermore from a certificate dated 16th January, 2004, issued by the management of RTO UK that:

«1. the assets and liabilities (the Assets and Liabilities) contributed by RTO FINANCE LIMITED (RTO UK) to RTO INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company) are shown on the attached balance sheet as per 8th January, 2004;

2. the contribution of the Assets and Liabilities simultaneously to the Company and RTO FINANCE, S.à r.l. is governed by and subject to the terms of a contribution agreement to be dated 19th January, 2004 by and between RTO UK, RTO FINANCE, S.à r.l. and the Company;

3. based on generally accepted accountancy principles the net worth of the Assets and Liabilities contributed to the Company per the attached balance sheet is valued at least at EUR 60,000,000.- (sixty million Euro) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

4. the Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by RTO UK and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;

5. all formalities to transfer the legal ownership of the Assets and Liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of RTO UK.»

A copy of the above documents, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, following the capital increase, as follows:

- BET LIMITED: 500 (five hundred) shares of the Company, having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each;

- RTO FINANCE LIMITED: 600,000 (six hundred thousand) shares of the Company, having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

As a consequence of the above resolutions, the Meeting is now composed of BET LIMITED and RTO FINANCE LIMITED and the following resolutions are taken by such shareholders unanimously:

Third resolution

The Meeting resolves to amend articles 5. of the Company's articles of association in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

«**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 60,050,000.- (sixty million and fifty thousand Euro) represented by 600,500 (six hundred thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.»

Fourth resolution

The Meeting resolves to appoint DELOITTE S.A. as external auditor (réviseur d'entreprises) of the Company for an unlimited duration effective as of the date of the present meeting.

Tax exemption

Insofar as the contribution in kind consists of the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union (and transferring simultaneously its remaining assets and liabilities to another company incorporated in the European Union), the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of this deed, is approximately six thousand two hundred euro (6,200.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-neuf janvier, à 17.00 heures,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de RTO INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 1^{er} décembre 2003, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.310 (ci-après la Société),

BET LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au Felcourt, East Grinstead, West Sussex, RH19 2JY, Angleterre, immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 49855, étant l'associé unique de la Société (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Bernard Beerens, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Felcourt, East Grinstead, le 12 janvier 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient 100% du capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de EUR 60.000.000,- (soixante millions d'euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune à EUR 60.050.000,- (soixante millions cinquante mille euros) par l'émission de 600.000 (six cent mille) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune;

2. Souscription et paiement à l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1.;

3. Modification de l'article 5. des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1.;

4. Nomination de DELOITTE S.A. en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une période indéterminée avec effet au 19 janvier 2004; et

5. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de EUR 60.000.000,- (soixante millions d'euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune à EUR 60.050.000,- (soixante millions cinquante mille euros) par l'émission de 600.000 (six cent mille) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital:

Intervention - Souscription - Paiement

RTO FINANCE LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit anglais, ayant son siège social à Felcourt, East Grinstead, West Sussex, RH19 2JY, Angleterre, immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 4871474 (RTO UK), ici représentée par Maître Bernard Beerens, agissant en vertu d'une procuration donnée à Felcourt, Grinstead, le 12 janvier 2004, déclare par la présente souscrire à 600.000 (six cent mille) parts sociales nouvelles de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune et les payer entièrement pour un montant total EUR 60.000.000,- (soixante millions d'euros) par un apport en nature consistant en approximativement 20% (vingt pour cents) de ses actifs et passifs (les Actifs de RTO UK).

Cet apport en nature à la Société est fait simultanément avec l'apport par RTO UK des actifs et passifs restants (à savoir approximativement 80% (quatre-vingt pour cents) de ses actifs et de passifs) à RTO FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg (RTO FINANCE) en échange d'une émission de nouvelles parts sociales de RTO FINANCE, à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de RTO FINANCE et étant entendu que les apports faits par RTO UK à la Société et à RTO FINANCE constituent un apport simultané de tous les actifs et passifs de RTO UK.

L'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de RTO FINANCE se tient simultanément à la présente Assemblée, devant le notaire soussigné.

L'apport des Actifs de RTO UK à la Société d'un montant total de EUR 60.000.000,- (soixante millions d'euros) doit être enregistré à une valeur de marché et est versé sur le compte capital nominal de la Société.

La valorisation de l'apport en nature des Actifs de RTO UK apportés à la Société est documentée par, inter alia, un bilan de RTO UK daté 8 janvier 2004 et signé pour approbation par un administrateur de RTO UK, qui montre que la valeur nette des actifs et passifs apportés à la Société a une valeur au moins égale à EUR 60.000.000,- (soixante millions d'euros).

Il résulte par ailleurs d'un certificat daté du 16 janvier 2004 émis par le management de RTO UK que:

«1. les actifs et passifs (les Actifs et Passifs) apportés par RTO FINANCE LIMITED (RTO UK) à RTO INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société) sont mentionnés au bilan ci-joint en date du 8 janvier 2004;

2. l'apport de tous les Actifs et Passifs simultanément à la Société et à RTO FINANCE, S.à r.l. est régi et soumis aux conditions générales d'un contrat d'apport daté du 19 janvier 2004 conclu entre RTO UK, RTO FINANCE, S.à r.l. et la Société;

3. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des actifs et passifs apportés à la Société telle que figurant au bilan est estimée à un montant d'au moins EUR 60.000.000,- (soixante millions d'euros) et que depuis la date dudit bilan, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;

4. les Actifs et Passifs apportés à la Société sont librement transférables par RTO UK et ne font l'objet d'aucune limitation ou d'une restriction et ne sont grevés d'aucun gage ou d'autre droit limitant leur transférabilité ou réduisant leur valeur;

6. toutes les formalités de transfert de propriété juridique des Actifs et Passifs apportés à la Société ont été ou seront accomplies par le management de RTO UK.»

Une copie des documents mentionnés ci-dessus, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie com-parante et le notaire instrumentant, devront demeurer annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

L'Assemblée décide d'acter que l'actionariat de la Société suite à l'augmentation de capital est comme suit:

- BET LIMITED: 500 (cinq cents) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune;

- RTO FINANCE LIMITED: 600.000 (six cent mille) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée est dorénavant composée de BET LIMITED ET DE RTO FINANCE LIMITED et les résolutions suivantes sont prises unanimement par ces associés:

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5. des statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 60.050.000,- (soixante millions cinquante mille euros) représenté par 600.500 (six cent mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer DELOITTE S.A. en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une période indéterminée avec effet à la date de ce jour.

Exonération fiscale

L'apport en nature représente la totalité de l'actif et du passif d'une société de l'Union Européenne à une autre société de l'Union Européenne (et transférant simultanément ses actifs et passifs restant à une autre société de l'Union Européenne), la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi sur les apports de capitaux du 29 décembre 1971, telle que modifiée, portant sur l'exonération du droit d'apport.

Frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ six mille deux cents euros (6.200,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ledit mandataire a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: B. Beerens, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 janvier 2004, vol. 426, fol. 63, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 février 2004.

H. Hellinckx.

(014650.3/242/223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

RTO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 97.310.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 février 2004.

H. Hellinckx.

(014654.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

FIBRE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 57.144.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg le 16 janvier 2004*

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires décide de renouveler le mandat de Mme Mary Ann Beirne, Mme Alice Kraseiko et de M. James R. McCulloch en tant qu'administrateurs pour un terme qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 28 février 2004.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires décide de renouveler le mandat de M. James R. Fulks en tant que commissaire aux comptes pour un terme qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 28 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIBRE FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN00796. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014723.3/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

BRE/DB PORTFOLIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 96.324.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014630.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

G.B.O.-GENERAL BEVERAGE OVERSEAS, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 10.460.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart.

(014591.3/207/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

BRE/DB GERMANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 96.326.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014634.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

NGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 64.060.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
qui a eu lieu le 19 décembre 2003 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire nonobstant les dispositions statutaires;

- l'Assemblée a décidé d'affecter le résultat de l'exercice clôturant au 31 décembre 2002 comme suit:

- l'Assemblée a décidé de reporter les pertes de l'exercice 2002, sur les exercices suivants.

- l'Assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

Monsieur Luca Orlandi,

Monsieur Luciano Ammendola,

Monsieur Guy Harles,

ainsi qu'au commissaire aux comptes THEMIS AUDIT LIMITED pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002;

- l'Assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Luca Orlandi,

Monsieur Luciano Ammendola,

Monsieur Guy Harles,

jusqu'à la prochaine Assemblée Statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2003;

- l'Assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, THEMIS AUDIT LIMITED, jusqu'à la prochaine Assemblée Statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour NGI S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02386. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014670.3/1005/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

BRE/BERLIN I MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 96.566.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014636.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

IMMOLUX & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4602 Differdange, 203, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 72.899.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03396, a été envoyé par recommandé et a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014663.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

LUX V.S.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4805 Rodange, 11, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 56.587.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03398, a été envoyé par recommandé et a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014664.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

NORD-EST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4599 Differdange, 8, rue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 84.349.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03385, a été envoyé par recommandé et a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014666.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

LIFTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 69.141.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02463, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

Signature.

(014757.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

LIFTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 69.141.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

Signature.

(014755.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

LIFTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 69.141.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

Signature.

(014753.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

PIZZERIA PORTUGALIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 35, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 86.303.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03380, a été envoyé par recommandé et a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014668.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

REMICH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.847.

RECTIFICATIF

La dénomination sociale de la société nommée à la fonction de commissaire aux comptes est:

- WOOD, APPLETON, OLIVER, AUDIT, S.à r.l., 9B, boulevard du Prince Henri, B.P. 740, L-2017 Luxembourg,
R. C. Luxembourg B 94.523.

Et non WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l., 9, boulevard du Prince Henri, B.P. 740, L-2017 Luxembourg, comme publié par erreur précédemment.

REMICH S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01693. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014688.3/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

GIP INVEST HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 77.165.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014743.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

KEEPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.950.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, volume 19CS, folio 100, case 3, que la société anonyme KEEPING S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

E. Schlessler.

(014878.3/227/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2004.

FINLUX MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 83.857.

—
DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire du 11 février 2004 a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée donne décharge définitive et sans réserves au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation.

Ensuite, l'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme FINLUX MANAGEMENT HOLDING S.A., en liquidation, ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés pendant cinq ans au dernier siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014759.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

FINLUX MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 83.857.

—
Le bilan de clôture de la liquidation au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN00244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014756.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

BARIO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 77.073.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014791.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

BARIO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 77.073.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 12 mai 2003 à 15.00 heures*

L'Assemblée Générale approuve les comptes au 31 décembre 2002 et décide de continuer les activités de la société malgré une perte cumulée qui absorbe entièrement le capital social.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leur mandat au 31 décembre 2002.

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Madame Elise Lethuillier et Monsieur Reinald Loutsch en tant qu'Administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2003.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01732. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014790.3/817/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

JET 7 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 42.068.

—
DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire du 11 février 2004 a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée donne décharge définitive et sans réserves au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation.

Ensuite, l'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme JET 7 HOLDING S.A., en liquidation, ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014763.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

JET 7 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 42.068.

—
Le bilan de clôture de la liquidation au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02442, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

Signature.

(014761.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

FINDERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 49.904.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Signature.

(014795.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

FINDERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 49.904.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 octobre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Ezio Bergani, industriel, demeurant à 11 Per La Cà Franca, Osnago, Italie, Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Horst Sonnentag, économiste bancaire, demeurant à 10 Schulstrasse, Nittel, Allemagne.

- Monsieur Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., 57 avenue de la Faïencerie, Luxembourg, en remplacement de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014793.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

DEBUSSY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 82.077.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 9 juillet 2002 à 11.00 heures*

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2001.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leur mandat au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014744.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

CHASSELAS INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 77.076.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01742, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014797.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

CHASSELAS INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 77.076.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social, le 21 mai 2001 à 15.00 heures*

Approbation des comptes au 31 décembre 2000.

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Madame Elise Lethuillier en sa qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Frédéric Seince, administrateur démissionnaire et décharge est donnée à l'administrateur démissionnaire.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.

Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2001.

Luxembourg, le 21 mai 2001.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01741. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014796.3/817/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

CHASSELAS INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 77.076.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01739, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014794.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

CHASSELAS INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 77.076.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social, le 20 mai 2002 à 15.00 heures*

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2001 et décide de continuer les activités de la société malgré une perte cumulée qui absorbe entièrement le capital social.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes de leur mandat au 31 décembre 2001.

Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2002.

Luxembourg, le 20 mai 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, réf. LSO-AN01737. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014792.3/817/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

STEMA INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 58.516.

—
DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire du 11 février 2004 a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée donne décharge définitive et sans réserves au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation.

Ensuite, l'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme STEMA INVESTMENTS HOLDING S.A., en liquidation, ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02439. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014768.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

STEMA INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 58.516.

—
Le bilan de clôture de la liquidation au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

Signature.

(014766.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

ML CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 10, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 50.841.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, réf. LSO-AN01334, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(014776.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

AKH MANAGEMENT HOLDCO I, Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 98.914.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the thirteenth day of January at 2.40 p.m.
Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) AKH, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies register,

duly represented by Mr Marc Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 January 2004,

(hereafter referred to as the «General Partner»);

2) VESTAR OGF LLP, a limited liability partnership organized under the laws of England and Wales, having its registered office at c/o Kirkland & Ellis International LLP, Tower 42, 25 Old Broad Street, London, EC2N 1HQ, United Kingdom,

duly represented by Mr Marc Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 January 2004,

(hereinafter referred to as the «Limited Partner»).

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Hereinafter the General Partner and the Limited Partner will be referred to individually as a «Shareholder» and collectively as the «Shareholders».

Such appearing parties have requested the notary to draw up the articles of incorporation of a société en commandite par actions which they declare organised among themselves as follows:

A. Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of AKH MANAGEMENT HOLDCO I (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the company may be transferred by resolution of the Manager. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

B. Shareholders' Liability

Art. 5. The general partner of the Company (associé commandité) is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the general partner), being the holder(s) of ordinary shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

C. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company has a share capital of thirty-one thousand one euros twenty-five cent (EUR 31,001.25) consisting of twenty-four thousand eight hundred (24,800) ordinary shares (the «Ordinary Shares») with a par value of one euros twenty-five cent (EUR 1.25) each and one (1) management share (the «Management Share») with a par value of one euros twenty-five cent (EUR 1.25).

The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at five hundred million euros (EUR 500,000,000.-) consisting of four hundred million (400,000,000) shares with a par value of one euros twenty-five cent (EUR 1.25) per

share. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of association, the sole manager is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as he shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 7. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Manager upon request of the relevant shareholder. Such signatures shall either be made by hand, printed, or in facsimile.

Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Transfers of registered Ordinary Shares shall be executed by a written declaration of transfer to be registered in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act on their behalf. The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and register in the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the register of shareholders. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by way of a written notification sent to the Company's registered office, or to such other address indicated by the Company.

The Management Share held by the Manager is not transferable except to a successor manager to be appointed in accordance with article 8 of the Articles.

The Company recognises only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such share(s).

D. Management

Art. 8. The Company shall be managed by AKH, a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in its capacity as sole general partner (associé commandité) and manager of the Company (herein referred to as the «Manager»).

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board, as provided for in article 11 hereof, appoints an administrator, who need not be a shareholder, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

The appointment of a successor manager shall be subject to the approval of the Manager.

Art. 9. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company' stated object.

All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Art. 10. The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager at its sole discretion.

E. Supervision

Art. 11. The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (the «Supervisory Board») comprising at least three members. For the carrying out of its supervisory duties, the supervisory board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as he may determine and may authorise any actions taken by the Manager that may, pursuant to law or regulation or under the articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and shall hold office until their successors are elected. The members of the supervisory board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of two of its members so requests.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

The chairman of the supervisory board will preside at all meetings of such board, but in his absence the supervisory board will appoint another member of the supervisory board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at the boards' meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Such approval shall be confirmed in writing and all such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 12. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager has any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting on any matters with respect to such contract or other business.

F. General Meetings of Shareholders

Art. 13. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, proceed with or ratify any acts relating to the operations of the Company, under the reservation that, unless otherwise provided by the present articles of incorporation, a resolution shall be validly adopted only if approved by the Manager.

The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the Manager or the Supervisory Board. It may also be convened by the Manager upon request of shareholders representing at least twenty per cent (20%) of the Company's share capital.

The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on the first Monday of September at 10 a.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register. The quorum and majority provided by law shall govern the conduct of the meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

G. Accounting Year - Balance Sheet

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on the first of April and shall terminate on the thirty first of March of the next year.

Art. 15. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached 10% (ten percent) of the subscribed share capital. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions provided for by law.

H. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 16. These articles of incorporation may be amended, subject to the approval of the Manager, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, unless otherwise provided herein.

I. Liquidation

Art. 17. In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation.

J. Final Dispositions - Applicable Law

Art. 18. For all matters not governed by these articles of incorporation the parties shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional Provisions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on March 31, 2004.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2005.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

1) AKH S.A., prenamed	1 Management Share
2) VESTAR OGF LLP, prenamed	24,800 Ordinary Shares
Total	24,801 Shares

All the shares have been entirely paid-in in cash so that the amount of thirty-one thousand one euro twenty-five cent (EUR 31,001.25) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges which shall be borne by the Company under any form whatsoever as a result of its formation are estimated at approximately thousand eight hundred euros.

General Meeting of Shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the Supervisory Board is set at three.
2. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board until the general meeting of shareholders resolving on the annual accounts as of 31 December 2008:
 - a) Mr Robert L. Rosner, Partner at VENTURE CAPITAL PARTNERS, born in New York (New York, U.S.A.), on 5 December 1959, residing at 73 Quai d'Orsay, 75007 Paris, France.
 - b) Mr Vincent Fesquet, Executive Director at VESTAR CAPITAL PARTNERS, born in Paris XIV^e arrondissement (France), on 24 September 1967, residing at 10, avenue de Villiers, 75017 Paris, France.
 - c) Mr Jean-François Félix, Vice President at VESTAR CAPITAL PARTNERS, born in Commercy, Meuse (France), on 24 October 1969, residing at 50, avenue de la Motte-Picquet, 75015 Paris, France.
3. The registered office of the Company is set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le treize janvier à 14.40 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) AKH, une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, pas encore enregistrée au Registre du commerce et des sociétés du Luxembourg,

dûment représentée par Mr Marc Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 janvier 2004,

(ci-après «l'Associé Commandité»);

2) VESTAR OGF LLP, un limited liability partnership constituée sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à c/o Kirkland & Ellis International LLP, Tower 42, 25 Old Broad Street, London, EC2N 1HQ, United Kingdom, dûment représenté par Mr Marc Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 janvier 2004,

(ci-après dénommé l'«Associé Commanditaire»).

Les procurations signées ne varient par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ci-après, l'Associé Commandité et le ou les Associé(s) Commanditaire(s) sont dénommés individuellement «Actionnaire» et collectivement «Actionnaires».

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

A. Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société en commandite par actions sous la dénomination de AKH MANAGEMENT HOLDCO I (ci-après la «Société»).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du Gérant. La Société peut établir, par décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

B. Responsabilité des Actionnaires

Art. 5. L'associé commandité de la Société est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les autres actionnaires (c'est-à-dire l'ensemble des actionnaires excepté l'associé commandité), porteurs d'actions ordinaires, s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

C. Capital social - Actions

Art. 6. La Société a un capital souscrit de trente et un mille un euros vingt-cinq cents (EUR 31.001,25) représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions ordinaires d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) et par une (1) action de Commandité (ci-après l'«Action de Commandité») avec une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Le capital autorisé est fixé à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-) représenté par quatre cent millions (400.000.000) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le gérant unique est autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions qu'il détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Toutes les actions seront émises sous la forme nominative exclusivement.

Un registre des actionnaires qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des paiements effectués, ainsi que les transferts d'actions et les dates de ces transferts. Chaque actionnaire devra par courrier recommandé informer la Société de sa résidence ou son domicile élu, ainsi que de tout changement de celle-ci ou de celui-ci. La Société pourra invoquer la dernière adresse ainsi communiquée.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés et signés par le Gérant sur demande de l'actionnaire. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit en fac-similé.

Le droit de propriété des actions nominatives s'établit par une inscription au registre des actionnaires.

Le transfert d'actions ordinaires nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet. Le transfert d'actions peut aussi être effectué selon les dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois sur le transfert de titres. En outre, la Société peut accepter et enregistrer dans le registres des actionnaires tout transfert auquel il est fait référence dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur

adresse enregistrée dans le registre des actionnaires par le biais d'une communication écrite à envoyer au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

L'Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être transférée, excepté au gérant remplaçant qui sera nommé conformément à l'article 8 des présents statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

D. Gérance

Art. 8. La Société sera administrée par AKH, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, en sa capacité d'associé commandité unique et de gérant de la Société (le «Gérant»).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le conseil de surveillance, suivant l'article 11, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

La nomination d'un gérant remplaçant est soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 9. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au conseil de surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant en sa seule discrétion.

E. Surveillance

Art. 11. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres. Afin de surveiller les opérations de la Société, le conseil de surveillance se voit attribué les fonctions d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps. Le conseil de surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Les membres du conseil de surveillance seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les membres du conseil de surveillance sont rééligible et pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le conseil de surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le conseil de surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Une réunion du conseil de gérance doit être tenue sur demande d'au moins deux de ses membres.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de surveillance sera donnée à tous ses membres au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. La convocation devra indiquer le lieu et l'ordre du jour de la réunion. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le conseil de surveillance.

Le président du conseil de surveillance présidera toutes les réunions du conseil, et en son absence le conseil de surveillance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre membre du conseil de surveillance pour assumer la présidence pro tempore de la réunion. Chaque membre peut agir lors de toute réunion du conseil de surveillance en nommant un autre membre pour le représenter, par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le conseil de surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les résolutions du conseil de surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du conseil de surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue, une copie étant suffisante. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du conseil de surveillance peut participer à une réunion du conseil de surveillance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette

réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 12. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou entreprise. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

F. Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou sur demande du conseil de surveillance. Elle peut aussi être convoquée par le Gérant, sur demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation à la réunion, le premier lundi du mois de septembre à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunira le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux dates et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des actionnaires de la Société, et à l'adresse inscrite dans le registre des actions nominatives. Les quorum et conditions de majorité requis par la loi régleront la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen, une copie étant suffisante. Le Gérant peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

G. Exercice social - Bilan

Art. 14. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars l'année suivante.

Art. 15. Des bénéfices nets annuels de la Société, 5% (cinq pour cent) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social souscrit. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels. Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions prévues par la loi.

H. Modification des statuts de la Société

Art. 16. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée, concernant les sociétés commerciales, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

I. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procèderont à la liquidation. Le ou les liquidateur(s) seront nommé(s) par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

J. Dispositions finales et loi applicable

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 mars 2004.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2005.

Souscription et Libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) AKH S.A., nommé ci-avant	1	Action de Commandité
2) VESTAR OGF LLP, nommé ci-avant	24.800	Actions de Commanditaire
Total	24.801	actions

Toutes les actions ont été libérées par apport en espèces de sorte que la somme de trente et un mille un euros vingt-cinq cents (EUR 31.001,25) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille huit cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois.
2. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance jusqu'à ce que l'assemblée générale se prononce sur les comptes de la société le 31 décembre 2008:
 - a) M. Robert L. Rosner, Partner à VESTAR CAPITAL PARTNERS, né à New York, U.S.A., le 5 décembre 1959, demeurant à 73, Quai d'Orsay, 75007 Paris, France.
 - b) M. Vincent Fesquet, Executive Director à VESTAR CAPITAL PARTNERS, né à Paris XIV^e arrondissement (France), le 24 septembre 1967, demeurant à 10, avenue de Villiers, 75017 Paris, France.
 - c) M. Jean-François Félix, Vice Président à VESTAR CAPITAL PARTNERS, né à Commercy, Meuse (France), le 24 octobre 1969, demeurant à 50, avenue de la Motte-Picquet, 75015 Paris, France.
3. Le siège de la Société est établi à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Elvinger, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, vol. 142S, fol. 25, case 5. – Reçu 310,01 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2004.

J. Elvinger.

(014607.3/211/470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2004.

IRIS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 98.896.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Ont comparu:

- 1.- SWAN HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Gibraltar, 30-38 Main Street, Suite 31, Don House, représentée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewee, en vertu d'une procuration générale, datée du 1^{er} juillet 2003, dont une copie restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,
- 2.- AUDICO INTERNATIONAL S.A., société anonyme, avec siège social à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewee, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Lucien Voet, prénommé, Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IRIS INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation dans le capital social de différentes sociétés ainsi que la gestion des sociétés appartenant en majorité à la soparfi, ainsi que les conseils pour les affaires et la gestion.

La société a encore pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties et autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société peut également être administrateur dans d'autres sociétés.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatorze mai de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- SWAN HOLDINGS LIMITED, prénommée, cinq cents actions	500
2.- AUDICO INTERNATIONAL S.A., prénommée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) SCOTMARSH FOUNDATION LLC, avec siège social à 21201 Baltimore, Maryland (États-Unis d'Amérique), 254 West Chase Street,

b) AUDICO INTERNATIONAL S.A., société anonyme, avec siège social à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewee,

c) SWAN HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Gibraltar, 30-38 Main Street, Suite 31, Don House.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

- LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

3.- Le siège social est établi à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Voet, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, vol. 141S, fol. 85, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2004.

E. Schlessler.

(014346.3/227/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2004.